

**Charte éducative
pour l'accueil des enfants de 2 et 3 ans à l'école maternelle**

Le 30 septembre 2006

Préambule :

La Ville de Gennevilliers accueille les enfants de deux ans à l'école maternelle depuis de nombreuses années, et dans ce contexte la Municipalité et l'Inspection de l'Education nationale ont souhaité clarifier le rôle partenarial des enseignants et des agents de service travaillant dans les sections de 2 et 3 ans afin d'améliorer l'accueil en général et l'aide éducative.

Rappel des trois missions des agents de service, sur une plage horaire allant de 7h à 18h30 : l'assistance dans les classes, l'entretien des locaux scolaires et la participation au temps de restauration. Ces 3 missions sont complémentaires et ont toutes pour objectif d'être au service des enfants.

Si l'entretien des locaux scolaires et le temps de restauration sont de la responsabilité de La Ville, la notion d'assistance, correspondant au temps où les agents de service sont mis à la disposition de l'Education nationale sous sa responsabilité, restait floue. La Municipalité et l'Inspection de l'Education nationale ont souhaité la mise en place « *d'une charte éducative pour l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en maternelle* ». Cet outil servira de base commune pour l'accomplissement des missions de chacun et répond à une revendication importante des enseignants, des parents, des élus municipaux et des agents de service.

Rappel de la méthodologie :

Une rencontre a eu lieu avec toutes les directions d'école, le 15 septembre 2005, pour leur présenter la démarche d'élaboration d'une charte et mettre en place « un groupe technique » chargé de la rédaction, avec approbation de l'Inspection de l'éducation nationale et du Bureau municipal du 17/10/05.

Pour permettre la plus large représentativité possible des différentes parties intéressées par le débat, ce groupe technique était composé de quatre directions d'école, trois enseignants, l'Inspectrice de l'éducation nationale, trois agents de service, la Direction des services scolaires et de la formation, et l'Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance.

Le groupe technique s'est réuni à plusieurs reprises entre le 4^{ème} trimestre 2005 et le 1^{er} trimestre 2006. Le contenu de cette charte est le fruit du travail de réflexion mené lors des différentes rencontres. Chaque réunion a fait l'objet de compte-rendus envoyés à toutes les directions d'école et aux agents de service afin de faciliter l'information, le débat.

La collaboration de chacun a permis d'échanger et de débattre dans un esprit constructif et objectif, avec pour seul but l'intérêt des enfants. Dès la 1^{ère} rencontre, il est apparu nécessaire de partir des programmes scolaires, c'est à dire, des apprentissages pour faciliter l'évolution du développement et de l'autonomie des enfants de 2 et 3 ans ; nécessité aussi de mieux définir le rôle des adultes (enseignants, agents de service) afin que toutes les écoles maternelles aient les mêmes bases de travail partenarial.

Les principes de travail du groupe technique étaient de :

- rester sur la base de moyens constants en nombre de personnel, et sans modification des prérogatives consacrées au temps de restauration et à l'entretien des locaux scolaires.
- Le statut des agents de service dépend de l'employeur, donc de la Municipalité. Les agents de service sont placés sous la responsabilité hiérarchique et administrative du Maire, et les missions d'aide éducative sont sous la responsabilité fonctionnelle des directions d'école et

des enseignants. C'est à dire que les directions d'école sont les garants du bon fonctionnement de l'école, s'assurent que les adultes de l'école remplissent bien leurs missions ; s'il n'existe pas de notion de hiérarchie entre enseignant / agent de service, l'enseignant est responsable des enfants de sa classe, de la pédagogie enseignée, de la cohérence du fonctionnement de la classe ce qui implique un travail quotidien partenarial entre l'agent de service et l'enseignant dans le but de former des binômes. Pour permettre aux agents de service d'assumer pleinement leurs missions d'aide éducative, les enseignants leur donnent les outils nécessaires, notamment des explications claires, simples, et des objectifs précis pour chaque apprentissage.

Ce projet de charte éducative a été présenté le 2 mars 2006 à un « groupe d'élus » composé de :
Latifa Meya (excusée), Arielle Vermillet, adjointes au Maire – Alain Bourgarel, Conseiller municipal –
Mme Le Bret, Inspectrice de l'Education nationale – Mme Irène Duhamel, directrice maternelle Diderot – Thierry Gueux, enseignant maternelle Grésillons.
Syndicats Education nationale : Charlotte Bœuf, Snuipp ; Marie Himon, Sgen ; Annie Charton, FO.
Syndicats employés territoriaux : 1 représentant de l'Ufict (absent) – Khadija Abbar, CFDT – Christian Carbonnier, CGT.
Nathalie Dubeaux, agent de service - Mikaël Rouxel, Directeur général adjoint des services – Pascal Rosard, Nicole Castanet, DSSF.
Le compte-rendu de cette rencontre a été envoyé à tous les participants, au groupe technique, aux directions d'écoles et aux agents de service.

Validation par le Bureau municipal le 15 mai, et par le Comité technique paritaire de la Ville de Gennevilliers le 2 juin.
Ensuite, elle a été présentée au Personnel des écoles et aux enseignants en mai / juin 2006.
Le Conseil municipal du 21 juin a autorisé M. le Maire à signer « *la charte éducative pour l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en maternelle* ».
Elle a été signée conjointement entre Mr le Maire et Mr l'Inspecteur d'académie le 30 septembre 2006, pour une mise en application en septembre 2006.

Objectifs de la charte :

A l'école, il incombe à tous les adultes présents de créer pour chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux, respectueux de ses rythmes de croissance et de sa personnalité, favorisant l'apprentissage de savoirs. L'adaptation des tout-petits dépend de la qualité de l'accueil, mais aussi de la prise en compte de leurs besoins qui sont à la fois physiologiques, psychologiques, affectifs et sociaux. Les agents de service ont un rôle d'aide éducative dans leurs missions, complémentaire aux missions dévolues aux enseignants. D'une manière générale, les adultes présents dans l'école participent à la réussite éducative et doivent instaurer un climat de confiance entre eux, avec les enfants et les familles. Pour faciliter l'accueil, l'intégration des enfants de 2 et 3 ans à l'école, et aboutir à une première expérience scolaire réussie, les objectifs sont donc de :

- Clarifier le rôle des adultes (enseignants / agents de service) avec une pédagogie adaptée à l'âge des enfants, et une organisation respectueuse de leurs besoins. Les enseignants doivent donc clarifier les objectifs pédagogiques aux agents de service (avant, pendant et après les différents moments), avec nécessité d'instaurer un dialogue permanent entre adultes.
- Définir mieux la place des agents de service dans ce dispositif de missions d'aide éducative afin qu'ils soient à l'aise dans la classe et en capacité d'assumer pleinement leurs missions. Il s'agit de créer des conditions de travail partenariales avec une cohérence commune où chacun a sa place.

L'accueil, les activités pédagogiques, les récréations, les temps de sieste ou de restauration sont des temps d'éducation, où l'apprentissage du langage, de l'autonomie, de l'hygiène, et la socialisation des enfants se font tout au long de la journée et sont l'affaire de tous les adultes (enseignants et agents de service). Les autres agents de service, comme les gardiens, les agents d'office et les hommes de service, qui sont indirectement concernés, ont également un rôle important à tenir.

Moyens à mettre en place pour l'application progressive dans toutes les écoles maternelles :

L'échange et la communication dans l'école :

Il a été évident pour tout le monde que l'échange, la communication entre les enseignants, les agents de service et les enfants participent pleinement à la réussite éducative. Ces échanges doivent avoir lieu tout le long de la journée, être structurés, faire l'objet d'évaluation régulière afin que les agents de service affectés dans les petites sections soient en capacité d'assumer leurs missions d'aide éducative.

Pour exemple, lors de l'accueil dans les classes le matin, les agents de service doivent être présents pour entendre le déroulement de la journée, les consignes données aux enfants, et les enseignants donnent des explications claires aux agents de service pour leur permettre d'assumer pleinement leurs missions et de s'organiser. De même les enseignants doivent avoir conscience, qu'à certains moments, les agents de service ont besoin de quitter la classe pour préparer la collation ou préparer le temps de restauration, par exemple.

En cas de problème d'organisation spécifique à une école, des réunions peuvent être programmées ponctuellement entre les directions d'écoles, les enseignants, les agents de service, et l'encadrement du Personnel des écoles qui a un rôle moteur lors de la mise en application.

Lors des évaluations annuelles des agents de service, l'encadrement du Personnel des écoles tiendra compte de l'avis des directions d'école pour être au plus proche de la transcription des appréciations.

Afin d'assurer un suivi éducatif régulier, de comprendre le comportement de chaque enfant et les évolutions en continu, la stabilité des agents de service et la motivation sont nécessaires dans ces classes pour permettre la formation de binôme enseignant / agent de service.

Lors de sorties pédagogiques exceptionnelles (sortie à la journée 1 fois par an), les agents de service peuvent accompagner la classe sur la base du volontariat et en étant prévenus à l'avance. Une demande d'autorisation écrite devra être adressée par la direction d'école à la responsable du

personnel des écoles. En cas d'heures supplémentaires, les agents auront droit à des récupérations et l'entretien des locaux attribués sera reporté en accord entre la direction d'école et la responsable du personnel des écoles.

L'information aux familles :

Les missions d'aide éducative des agents de service sont à expliquer aux familles par les directions d'école et les enseignants, afin d'instaurer un climat de confiance et permettre le dialogue. De même, les agents de service pourront participer à certaines réunions parents / éducation nationale, notamment lors des rencontres pour l'accueil des nouveaux élèves afin d'être présentés aux familles ; Participation également d'un représentant des agents de service lors de conseils d'école en tant que membre de l'équipe éducative ; participation lors de kermesses ou fête de Noël sur la base du volontariat.

La formation :

Un plan de formation spécifique commun à l'Education nationale et au Personnel des écoles sera mis en place en 2007, avec l'aide des services de la Direction des ressources humaines et l'Inspection de l'éducation nationale. Objectif : faciliter l'application de cette charte et les missions d'aide éducative des agents de service.

Conclusion et adaptations futures :

Cette charte n'a d'intérêt et de valeur que si elle est mise en pratique dans les écoles, tant par les enseignants que par le personnel municipal. Elle servira de base de travail et de discussion dans chaque école. Elle fera également l'objet d'une évaluation annuelle et pourra être évolutive en fonction des textes officiels ou des besoins des deux institutions.

A l'avenir, un travail complémentaire sera à mener pour une adaptation sur le temps d'interclasse, l'accueil-garderie du matin et du soir, les centres de loisirs maternels qui font partie intégrante d'une journée de l'enfant.

De même, à l'avenir, il est prévu de mener ce même type de travail dans les moyennes et grandes sections de maternelle.

I) L'aide éducative auprès des enfants de 2 et 3 ans pour faciliter leur développement et leur autonomie :

Les différents apprentissages pour le développement de compétences ou d'aptitudes	Rôle des adultes (travail conjoint : enseignants / agents de service) et les missions d'aide éducative des agents de service.
<u>Sécurisation de l'enfant au moment de la séparation avec les parents, et la socialisation.</u> <i>Evolutions attendues :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Etre bien à l'école pour entrer dans les apprentissages.</i>- <i>Apprendre à vivre ensemble.</i>	Les enfants qui entrent pour la 1^{ère} fois à l'école peuvent avoir des réactions différentes, suivant qu'ils viennent de crèches, du milieu familial ou de chez une assistante maternelle. L'école constitue un environnement inattendu où ils vont devoir s'adapter, et le rôle des adultes devient primordial pour une intégration réussie : <ul style="list-style-type: none">- Accompagner l'enfant dans le rituel de la séparation, prendre son temps, le rassurer, le consoler ; aider les enfants en parlant de la séparation et en prenant en compte les rites de chacun (ex : coucou à la fenêtre, doudou transitionnel, raconter une histoire). Faire diversion à d'éventuel chagrin par une activité particulière et différente, comme la visite de l'école, pour permettre une bonne intégration.- Le laisser faire son travail de séparation avec l'adulte de son choix (enseignant ou agent de service).- Accompagner l'enfant pour l'entrée dans le groupe, car certains ont peur du groupe.- Favoriser une ambiance de classe sereine.- Appeler les enfants et les adultes par leur prénom : leur permettre de se connaître et d'échanger entre eux. Envisager éventuellement un trombinoscope des adultes intervenant dans les classes.- Intervenir dans les conflits : dire non (expliquer pourquoi on ne se bat pas, par exemple). Aider l'enfant qui est chahuté à dire non, encourager l'enfant chahuteur à parler plutôt que d'agir physiquement.

	<ul style="list-style-type: none">- Que l'enfant se rende compte que les parents et les adultes de l'école dialoguent. Construire un binôme enseignant / agent de service.- Le positionnement physique de l'agent de service au moment de l'accueil dans la classe et lors de la séparation est important, sa place définit sa fonction. Eviter que l'agent de service soit placé devant l'entrée de la classe, il doit être dans la classe avec l'enseignant. Celui-ci doit définir le lieu de positionnement dans la classe et son rôle. L'agent de service est là en aide pour surveiller les enfants, rassurer, alerter l'enseignant en cas de problème.- En cas de difficulté d'adaptation de tout-petits, les agents de service doivent en discuter avec l'enseignant. Etre attentif aux signaux d'alerte lorsqu'un enfant pleure ou s'isole continûment, lors de refus de sieste ou de nourriture. Les agents de service ont un devoir de réserve à respecter vis à vis des familles, ils n'ont pas à divulguer ce qui se passe dans l'école.- Pour les enfants accueillis avant 8h20, un échange entre les animateurs et les enseignants permet d'effectuer une bonne transition, de passer des consignes particulières.- Avoir conscience que certains enfants, mangeant au restaurant scolaire, éprouvent une angoisse dès le matin, empêchant le travail en matinée. D'où l'utilité, dans la matinée, de parler du menu, de rassurer.
--	--

<p>Les différents apprentissages pour le développement de compétences ou d'aptitudes</p>	<p>Rôle des adultes (travail conjoint : enseignants / agents de service) et les missions d'aide éducative des agents de service.</p>
<p><u>Apprentissage de l'autonomie et de l'hygiène corporelle :</u></p> <p><i>Evolutions attendues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Apprendre à faire seul,</i> - <i>Acquisition de la propreté corporelle,</i> - <i>Acquisition de savoirs.</i> 	<p>L'enfant a besoin de règles explicites à respecter et de marges de liberté qui lui permettent des premières prises de responsabilité. Les enseignants et les agents de service apportent une aide essentielle pour la conquête de l'autonomie et de l'hygiène corporelle des tout-petits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider à l'installation des habitudes de l'enfant à l'école (s'habiller et se déshabiller, utiliser les toilettes, et les lavabos), de l'élève en classe (mettre son tablier, se regrouper, se mettre seul en activité, savoir trouver son matériel et le ranger). - Aider les enfants à se repérer : nommer les adultes de l'école et préciser leur travail, nommer les lieux de l'école, les coins de la classe et ce qu'on y fait. - Encourager l'enfant à prendre la parole en cas de problème, s'il a besoin d'aide ou pour demander quelque chose. - Ne pas faire à la place de l'enfant. Lors de l'habillage par exemple : lui expliquer d'abord comment faire, puis éventuellement lui montrer (en lui présentant les vêtements dans le bon sens). Cela nécessite un temps de préparation avant la récréation pour apprendre à mettre les manteaux, ou à mettre les tabliers de peinture, par exemple. - Lors du passage aux toilettes, expliquer par des mots simples pour faciliter l'apprentissage à l'hygiène. Lui apprendre à se déshabiller / se rhabiller, s'essuyer, appuyer sur la chasse d'eau, se laver les mains, attendre les copains tranquillement (informer les familles, en début d'année, que tous les adultes s'occupent des soins corporels dans le cadre de l'apprentissage à l'hygiène). - Apprendre à se laver les mains, quand elles sont sales après une activité et montrer comment frotter / s'essuyer ; apprendre à se moucher.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Lors du passage à la douche, rassurer pour éviter la culpabilité, respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant. L'enfant peut avoir peur de la douche, expliquer pourquoi il faut se laver, faire les gestes progressivement, lui apprendre à faire seul. Maintenir ce lieu propre, car il peut servir à d'autres utilisations.- Apprendre, au moment de la collation, à manger proprement, à bien se tenir, à utiliser les couverts et la serviette, à partager, à goûter à tout et à rassembler les couverts en fin de repas.- Aide lors de la sieste : apprendre aux enfants à se déshabiller / rhabiller comme lors des récréations. Lors du réveil échelonné, l'enseignant participe au lever de sieste, part avec les premiers enfants prêts pour les mettre en activité, et sous la responsabilité de l'enseignant l'agent de service habille les autres enfants au fur et à mesure des réveils. Certaines difficultés peuvent se produire au vu de la disposition des locaux (dortoirs éloignés des classes). Dans ce cas là, en début d'année, l'organisation doit être discutée avec les enseignants, directions d'école, agents de service et encadrement du personnel des écoles. |
|--|--|

<p>Les différents apprentissages pour le développement de compétences ou d'aptitudes</p>	<p>Rôle des adultes (travail conjoint : enseignants / agents de service) et les missions d'aide éducative des agents de service.</p>
<p><u>Apprentissage et maîtrise du langage</u></p> <p><i>Evolutions attendues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>permettre à l'enfant de comprendre ce qui se passe autour de lui, ce qui se joue à l'école.</i> - <i>L'encourager à verbaliser, enrichir son vocabulaire, construire des phrases.</i> 	<p>L'enfant a besoin de savoir qu'il est écouté et que l'adulte souhaite connaître ce qu'il pense pour développer des modes d'expression plus élaborés. Pour aider l'enfant dans l'apprentissage du langage et dans le dialogue avec les autres enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La langue française est la langue usitée tout le long de la journée, par tous les professionnels de la petite enfance. - Parler plutôt que de montrer, expliquer pourquoi et comment (ex : expliquer ce qui va se passer, où on va). - L'agent de service peut reprendre les mots de l'enseignant : cette répétition permet à certains enfants de mieux comprendre. - Ecouter les enfants, échanger individuellement avec eux en se mettant à leur hauteur et en utilisant un langage adapté, si possible dès qu'ils engagent la conversation. - Lors de ces échanges, reformuler clairement les paroles de l'enfant et éventuellement lui demander de répéter un mot, une phrase. - Encourager l'enfant à prendre la parole, en cas de problème, s'il a besoin d'aide ou pour demander quelque chose.

<p>Les différents apprentissages pour le développement de compétences ou d'aptitudes</p>	<p>Rôle des adultes (travail conjoint : enseignants / agents de service) et les missions d'aide éducative des agents de service.</p>
<p><u>Apprentissage durant les activités pédagogiques :</u></p> <p><i>Evolutions attendues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Acquisition de savoirs.</i> 	<p>Les enfants ont droit, sur la totalité du temps scolaire, à une pédagogie adaptée à leur âge et à leurs possibilités, avec une organisation respectueuse de leurs besoins. Les adultes doivent avoir une démarche commune, et pour assurer les apprentissages ne pas vouloir à tout prix un produit fini, mais mettre en place des démarches d'apprentissage tendant vers... ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant et l'agent de service aident à l'installation des habitudes de l'enfant dans l'école et la classe : se regrouper, se mettre en activité, savoir trouver son matériel et le ranger. - Si les activités pédagogiques sont de la responsabilité de l'enseignant, l'agent de service peut s'installer à une table avec un petit groupe d'enfants pour une activité avec des explications claires, simples et des objectifs précis donnés par l'enseignant. Dans ce cas là, ne pas faire à la place de l'enfant ; lui rappeler les consignes ; expliquer comment faire ; éventuellement lui montrer ; donner un sens à l'erreur pour aider l'enfant à progresser ; l'encourager à aller jusqu'au bout de son activité. - Durant les jeux libres, les enfants utilisent les compétences acquises, ils expérimentent le monde à leur manière. A ce moment là, les adultes respectent ce besoin essentiel à leur développement et accompagnent discrètement les enfants dans ces actions tout en restant attentifs à leur comportement. Leur apprendre à partager, à ranger en adoptant un langage structuré. L'agent de service est plus souvent dans le jeu avec les enfants, c'est une entrée différente de celle de l'enseignant mais tout aussi importante dans les apprentissages. - Lors de jeux d'exploration, les adultes aident au développement de la sensibilité, l'imagination et la création des enfants. Ils se gardent d'agir à leur place dans le seul souci d'une bonne réalisation, ils sont là pour accompagner leurs tâtonnements, les aider à s'aventurer.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Aider les enfants à découvrir le monde, c'est aussi enrichir et développer ses aptitudes sensorielles. La vue, le toucher, l'odorat, le goût, l'écoute sont à développer et cela suppose qu'ils apprennent à reconnaître et catégoriser des objets, des couleurs, des formes, des bruits... |
|--|---|

<p>Les différents apprentissages pour le développement de compétences ou d'aptitudes</p>	<p>Rôle des adultes (travail conjoint : enseignants / agents de service) et les missions d'aide éducative des agents de service.</p>
<p><u>Education physique et sportive, motricité :</u></p> <p><i>Evolutions attendues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>surmonter ses peurs,</i> - <i>s'équilibrer, développer la coordination des gestes, l'habileté,</i> - <i>favoriser l'éveil corporel.</i> 	<p>L'école et les adultes ont un rôle important dans la coordination et la complexité des comportements moteurs, dans le développement de l'adresse mis en jeu comme : la prise de risque lors de parcours, structure, imagym ; donner un coup de pied dans un ballon ; se tenir seul sur un pied ; porter un verre d'eau sans le renverser ; agir et s'exprimer avec son corps ; monter, descendre des escaliers sans l'aide d'un adulte ...</p> <p>Le rôle des adultes est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas obliger, mais encourager. - Accompagner, expliquer ce qui va se passer, ce qui se fait. - L'agent de service veille, sous la responsabilité de l'enseignant, à la sécurité des enfants. - Laisser les enfants ressentir ce qu'ils vivent (si nécessaire par exemple, donner parfois la main pour sauter, maintenir un léger contact physique avec les vêtements sans gêner et pour rassurer). - Reformuler les consignes éventuelles, verbaliser les actions à faire qui peuvent aider à la réussite et à la progression. - Lors de ces différents ateliers, inciter les enfants à participer.

Annexe : fiche de poste type des agents de service en maternelle dans les classes de 2 et 3 ans

Poste de 7h – 14h30 :

7h – 8h15 : entretien de sa classe, aérer les autres classes. Ménage couloir, WC ou autre.

8h20 – 11h15 : accueil et aide éducative d'une classe de petits (1 agent par classe) ; Intervention ponctuelle dans les classes de moyens/grands pour d'autres agents, accompagnement éventuel au gymnase ou autres sorties, préparation de la collation (servie dans le réfectoire ou la classe) et remise en état des locaux. Présence lors d'ateliers pédagogiques (voir charte pour les différents apprentissages et le rôle des adultes : enseignant / agent). Passage aux toilettes et habillage / déshabillage avant et après la récréation, entretien classe ou sanitaire durant la récréation. Installation des dortoirs si nécessaire.

11h – 11h15 : pour certains agents, mise des brocs, pain et bavoires sur les tables des restaurants scolaires.

11h15 – 12h30, temps de restauration : assistance des petits durant les repas (les servir, les aider à manger, à couper la viande) ou service en salle.

12h30 – 13h : accompagnement à la sieste (passage WC, déshabillage, aide au couchage) et / ou vaisselle.

13h – 14h30 : Pause repas, vaisselle, remise en état des restaurants scolaires, ou entretien des sanitaires/lavabos.

Poste de 8h20 – 16h :

8h20 – 11h 15 : accueil et aide éducative d'une classe de petits (1 agent par classe), accompagnement éventuel au gymnase ou autres sorties, préparation de la collation (servie dans le réfectoire ou la classe) et remise en état des locaux. Présence lors d'ateliers pédagogiques (voir charte pour les différents apprentissages et le rôle des adultes : enseignant / agent). Passage aux toilettes et habillage / déshabillage avant et après la récréation, entretien classe ou sanitaire durant la récréation. Installation des dortoirs si nécessaire.

11h – 11h15 : pour certains agents et certaines écoles, mise des brocs, pain et bavoires sur les tables des restaurants scolaires.

11h15 – 12h30 : accompagner les enfants aux toilettes avant passage à table. Assistance aux petits durant le repas ou service en salle.

12h30 – 13h : accompagnement des enfants à la sieste (passage WC, déshabillage, aide au couchage), ou vaisselle.

13h – 14h30 : Pause repas, vaisselle, remise en état des restaurants scolaires, ou entretien des sanitaires/lavabos.

14h30 – 16h : aide au lever de sieste. Afin de permettre la reprise d'activités pédagogiques, l'enseignant va dans sa classe avec un premier groupe d'enfants habillés (se référer à la charte sur l'apprentissage à l'autonomie).

Poste de 8h20 – 17h50 (coupure de 11h30 – 13h) :

Même travail que le poste de 8h20 – 16h. Durant la pause repas des autres agents, l'agent sur le poste de coupure est disponible pour les soins corporels...

Après 16h, entretien des locaux, remise en état du restaurant scolaire après le goûter, entretien WC.

Poste de 11h18 – 18h30 :

11h18 – 13h : service des repas dans les restaurants scolaires.

13h – 14h30 : Pause repas, vaisselle, remise en état des restaurants scolaires, ou entretien des sanitaires/lavabos.

14h30 – 16h : aide au lever de sieste (mêmes missions que le poste de 8h20 – 16h). Remise en état des dortoirs.

16h – 18h30 : entretien des classes (dont celles de 8h20-16h), locaux communs, remise en état du goûter, entretien du centre de loisirs.

Parfois, l'agent de service doit s'éloigner de la classe pour accomplir d'autres missions (soins corporels, préparation collation / temps de restauration, qui sont aussi des temps liés au rythme de l'enfant), il doit en informer l'enseignant pour une meilleure organisation. L'échange, le dialogue permanent participera au bon déroulement de la journée.



Jacques BOURGOIN
Maire de Gennevilliers,
Conseiller général des Hauts-de-Seine

Claude MICHELLET
Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
De l'Education nationale des Hauts-de-Seine